



Séance du 20 Décembre 2013

Convocation du 13 décembre 2013

Absente excusée : MENARD Lydia

Secrétaire de séance : Madame Sergine BRETEAUDEAU

Madame Lydia MENARD donne pouvoir à Madame Marie-Pierre BOURGET

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

1 – Décision modificative au budget

Suite à la vente de 2 caveaux et afin de réajuster les crédits sur certaines lignes de dépenses d'investissement, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement	D.M.
2128 – Autres aménagements de terrains	+ 9 000,00 €
2158 – Autres matériel et outillage techniques	+ 1 000,00 €
2182 – Matériel de transport	-12 200,00 €
2184 – Mobilier	+ 4 000,00 €
2312 - Terrains	-41 625,58 €
2315 – Installations techniques	+ 41 625,58 €
TOTAL	+ 1 800,00 €

Recettes d'investissement	D.M.
024 – Produits des cessions d'immobilisations	+ 1 800,00 €
TOTAL	+ 1 800,00 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative.

2 – Remboursement Abonnement et Consommation d'eau au 44 rue Nationale

Dans le cadre de l'aménagement du cabinet médical, il avait été décidé que l'abonnement et la consommation d'eau seraient partagés avec l'auto-école, actuel titulaire du contrat avec la SAUR.

Cette décision n'a jamais été actée par délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal donne son accord.

3 – Convention d'utilisation des équipements sportifs avec la Maison Familiale Rurale

Comme chaque année, il s'agit de renouveler la convention entre la commune, le Conseil Régional et la Maison Familiale Rurale, pour autoriser cette dernière à utiliser les équipements sportifs. Aucun changement sur les tarifs, il s'agit uniquement d'un renouvellement pour l'année 2014 aux mêmes conditions qu'auparavant.

4 – Questions et Informations diverses

a/ Constatation comptable de l'avoir forfaitaire utilisé par les associations pour les locations de salles
Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, a instauré par délibération du 21 octobre 2005, un forfait gratuit pour les associations à valoir sur les locations de salles (pour mémoire : 370,00 € / association ou section en 2013). Pour 2013, la somme totale s'élève à 5 701,00 € répartis comme suit :

Association	Montant utilisé
APEL La Romagne	370.00 €
ARMHA	370.00 €
Association des Assistantes Maternelles du Canton de Montfaucon	250.00 €
Association Verte Vallée	91.00 €
Bibliothèque "Point Virgule"	281.50 €
CATM	370.00 €
Cercle de l'Union	34.00 €
Club du Temps Libre	370.00 €
Comité des Fêtes	370.00 €
Culture et Loisirs (Chorale)	370.00 €
Culture et Loisirs (Théâtre de Bel-Air)	370.00 €
Entente Sportive La Romagne - Roussay	370.00 €
La Pastourelle des Mauges	370.00 €
Les Belous	39.00 €
Les Marcheurs Romagnons	250.00 €
MFR "Le Vallon"	370.00 €
Secours Catholique	34.00 €
Stella sports cyclisme	281.50 €
Stella sports éveil danse	370.00 €
Stella sports éveil sportif	370.00 €
TOTAL	5 701.00 €

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de constater comptablement ce forfait par association.

b/ Transport solidaire

Service mis en place depuis le 15 novembre.

8 chauffeurs bénévoles sont inscrits.

Ce service répond à un réel besoin.